Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal du
10 juin 2024

Convocation
en date du
4 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Excusés : Bénédicte GICQUEL.

Absents : Willy REMANDA.

Pouvoirs : Bénédicte GICQUEL à Paul MEURICE.

Secrétaire de séance : Annie CHEVALIER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

A noter que par un mail en date du 14 mai 2024, la réponse à la question concernant l'absence du SDIS dans la liste des membres de la commission consultative du règlement de voirie a été apportée. A savoir, que leurs services ne souhaitent pas y participer mais être destinataire du projet pour relecture et faire remonter leurs remarques éventuelles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

038	25/03/2024	Aménagement du vallon de la Berthelotière. Prestation de montage vidéo de suivi des travaux par un survol en drone - Devis de la société AIRMDRONE - Approbation pour un montant HT de 1 885,00 €.
039	25/03/2024	Aménagement du vallon de la Berthelotière. Contrat d'assistance à maitrise d'ouvrage phases PRO à DET/AOR - Devis du groupement de sociétés ATEC OUEST et IAO SENN - Approbation pour un montant HT de 8 700,00 €.
040	25/03/2024	Aménagement du vallon de la Berthelotière. Contrat d'AMO. Tranche ferme partie Paysage - Devis du groupement de sociétés UNIVERS et IAO SENN - Approbation pour un montant HT de 11 175,00 €.
041	26/03/2024	Local de sports de précision. Travaux pour le raccordement du bâtiment à la fibre - Devis de la société ORANGE - Approbation pour un montant HT de 965,00 €.
042	03/04/2024	Travaux d'entretien des espaces verts et naturels du cimetière pour l'année 2024 – Devis de l'association EUREKA EMPLOIS SERVICES – Approbation pour un montant TTC de 5 120,00 €.
043	04/04/2024	Contrat de maintenance préventif et curatif des appareils au Restaurant municipal - Devis de la société QUIÉTALIS - Approbation pour un montant annuel HT de 2 980,00 €.
044	05/04/2024	Lotissement du Chesnot. Marchés de travaux. Lot n°1 « Terrassement ». Avenant n°4 – Tranche 2. - Société SPTP – Approbation pour un montant HT en moins-value de 2 120,26 €.
045	09/04/2024	Spectacle de pyrotechnique organisé le 6 juillet 2024 – Devis de l'association FEERIE ET SPECTACLES – Approbation pour un montant TTC de 2 550,00 €.
046	11/04/2024	Relevé de voirie – Devis de l'entreprise EDMS – Approbation pour un montant de 3 850,00 €
047	11/04/2024	Fourniture d'un tunnel pour l'accès des joueurs au terrain de foot - Devis de la société SCLA - Approbation pour un montant HT de 4 389,70 €
048	16/04/2024	Acquisition de mobilier pour l'école maternelle des Trois Rivières - Devis de la société WESCO - Approbation pour un montant HT de 549,09 €.
049	17/04/2024	Acquisition de trois robots de tonte pour l'entretien des terrains de football, avec contrat d'entretien pour une durée de 5 ans - Devis de la société JARDIMAN - Approbation pour un montant HT de 23 693,35 €.
050	19/04/2024	Restauration église Saint Malo. Marché travaux. Lot 3. Avenant 2. - Société MAUSSION Père & Fils SAS – Approbation pour un montant HT en plus-value de 45 508,49 €.
051	24/04/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur un fonds de commerce situé au 4 ter rue de Rennes (Restaurant DOM PIZZ)

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

052	24/04/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur un fonds de commerce situé au 8 rue de Rennes (magasin Coccimarket)
053	24/04/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé au 1 rue du Père Grignon (AC 148)
054	25/04/2024	Acquisition d'une balayeuse pour les services techniques - Devis de la société SM3 CLAAS - Approbation pour un montant HT de 5 600,00 €.
055	26/04/2024	Convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. Convention de la société SAUR - Approbation pour un montant suivant le BPU.
056	30/04/2024	Fourniture d'un vidéoprojecteur interactif à l'école maternelle publique les Trois Rivières - Devis de la société TERTRONIC - Approbation pour un montant HT de 1 687,80 €.
057	30/04/2024	Fourniture d'un tableau tryptique spécial VPI à l'école maternelle publique les Trois Rivières – Devis de la société MANUTAN COLLECTIVITES – Approbation pour un montant HT de 496,29 €.
058	30/04/2024	Fourniture de deux vidéoprojecteurs interactifs à l'école élémentaire publique les Trois Rivières - Devis de la société TERTRONIC - Approbation pour un montant HT de 2 791,66 €.
059	02/05/2024	Fourniture et pose de 5 cavurnes au cimetière communal - Devis de l'entreprise de Pompes funèbres et Marbrerie DANIEL – Approbation pour un montant HT de 900,00 €

I - URBANISME ET TRAVAUX

1.1- Foncier – Vente d'un terrain à bâtir rue du Chesnôt. Annule et remplace la délibération n°103/2023. (n° 056/2024).

Conformément à l'article L.224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'achat de la société ALTERA OUEST en date du 6 septembre 2023,

Vu l'avis des domaines en date du 21 novembre 2023,

Vu la délibération n°103/2023 du Conseil Municipal de BRETEIL du 11 décembre 2023,

Considérant le bornage réalisée le 15 janvier 2024,

Vu le plan de division en date du 16 février 2024 par le cabinet Quarta,

Les conditions et caractéristiques de la cession proposée sont les suivantes :

- Bien concerné : terrain anciennement cadastré AB 332 – division en deux lots cadastrés AB 529 et AB 530 pour une surface totale de 991 m² sis rue du Chesnôt,

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

- Situation juridique : libre de toute occupation,
- Prix : 59 460,00 € soit 60 €/m²,
- Conditions suspensives :
    - Absence de servitude susceptible d'affecter l'usage et la propriété du bien vendu,
    - Obtention des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager) nécessaires à la viabilisation des 2 futurs terrains à bâtir, purgées de tous recours,
    - Bornage des limites de propriété validé par tous les riverains concernés par l'opération de division,

- Cette proposition intègre les dépenses pour la réalisation d'un cheminement piéton (sable stabilisé) au Nord de l'opération, les prestations de renouvellement de l'éclairage public (2 candélabres à renouveler en rive Ouest de la rue du Chesnot) restent sous maîtrise d'ouvrage et charge de la Mairie.
- Les frais d'acte afférents à la vente seront à la charge exclusive de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise :

- la cession du bien sis rue du Chesnôt (anciennement cadastré AB 332 – division en deux lots cadastrés AB 529 et AB 530 pour une surface totale de 991 m²) selon les conditions énumérées ci-dessus,
- Madame la Maire à confier l'établissement des actes à l'office notarial MOINS & VACHON basé à Montfort sur Meu, étant entendu que les frais seront à la charge exclusive de l'acheteur,
- Madame la Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente ainsi que toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier,
- l'affectation des crédits nécessaires au budget 2024.

1.2- Convention Consorts LEGAVRE – Commune de BRETEIL pour la réalisation de travaux de renaturation et de gestion intégrée des eaux pluviales sur le Vallon de la Berthelotière. (n° 057/2024).

La convention soumise à l'assemblée délibérante (annexée à la présente délibération) a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties cosignataires (Commune de BRETEIL et M. et Mme LEGAVRE) et de préciser les modalités techniques et financières pour le bon déroulement des travaux d'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de travaux paysagers sur le Vallon de la Berthelotière.

Elle a pour but d'autoriser la Commune de BRETEIL à entreprendre les travaux tels qu'ils ont été présentés aux propriétaires sur l'avant-projet et au porter à connaissance qui figure en annexe de la convention. La nature précise et le détail des travaux qui seront réalisés figurent dans ce document. Ils sont inscrits dans le

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

dossier d'autorisation loi sur l'eau valant « Déclaration d'Intérêt Général » et ils sont dûment validés par les services de l'État compétents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec les consorts LEGAVRE pour la réalisation de travaux d'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de travaux paysagers sur le Vallon de la Berthelotière (parcelles AD109, AD 153 et AD155).

II – FINANCES

2.1- Garderie de l'école privée. Année scolaire 2024-2025. Participation de la Commune. (n°058/2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2024-2025 le dispositif de prise en charge par la Commune des frais d'organisation par l'école privée d'un service de garderie périscolaire.

Les montants de la participation pour l'année 2024-2025 seraient les suivants (identiques à l'année 2023-2024) :

- Garderie du matin (5 heures d'encadrement par semaine) : 143 € / mois,

- Garderie du soir (11 heures d'encadrement par semaine) : 315 € / mois.

(Application dans les deux cas d'un prorata temporis pour tenir compte des périodes de congés scolaires).

III – VIE MUNICIPALE

3.1- Commissions municipales. Création et désignation des membres. Mise à jour. (n°059/2024).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Par une délibération n°059/2020 en date du 7 septembre 2020, le Conseil Municipal a créé et désigné les membres des commissions municipales. Par une délibération n°100/2020 en date du 9 novembre 2020, le Conseil Municipal a adopté une nouvelle dénomination pour la commission n°3. Par une délibération n°070/2020 en date du 11 septembre 2023, le Conseil Municipal a modifié le nombre et la dénomination des commissions municipales.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

Par délibérations n°113/2020, n°011/2021, n°093/2021, n°067/2022, n°010/2023, n°070/2023, n°097/2023 et n°010/2024 le Conseil Municipal a mis à jour la composition des commissions municipales.

Selon les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Monsieur REMANDA Willy est devenu membre du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 suite à la démission de Madame HAMONO Maryvonne.

Madame BESNARD Morgane est devenue membre du Conseil Municipal en date du 17 avril 2024 suite à la démission de Monsieur HULIN Jean-Claude.

Considérant ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal *de modifier/ne pas modifier* la composition des commissions de la façon suivante (les modifications sont indiquées en grisé) :

- Commission n°1 – Vie associative, culturelle et jeunesse
  - Yoan AUBERT
  - Soizic MOUAZAN
  - Yves DELACROIX
  - Alexis LE PICARD
  - Bensououd ABOUDOU
  - Stéphane PAVIOT

Rattachement du groupe de travail communication à la commission n°1 piloté par Béatrice BRUNET, conseillère déléguée.

- Commission n°2 – Urbanisme, liens et action sociale
  - Chantal MANCHON
  - Véronique VAN TILBEURGH
  - Patrick LANGLAIS
  - Patrick JEHANNIN (cimetière)
  - Marie GUEGUEN
  - Yves DELACROIX
  - Hervé JAFFREDO
  - Bénédicte GICQUEL
  - Annie CHEVALIER
  - Claire BEGUIN
  - Alain THEBAULT
  - Paul MEURICE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

- Commission n°3 – Economie, aménagement du territoire, vie intercommunale et développement durable
  - Véronique VAN TILBEURGH
  - Chantal MANCHON
  - Patrick JEHANNIN
  - Bensououd ABOUDOU
  - Nadège COULON-TRARI
  - Paul MEURICE
  - Marie-Pierre NOËL
  - Morgane BESNARD

Départ de Jean-Claude HULIN

- Commission n°4 – Finances locales, gestion du personnel et suivi des travaux
  - Patrick LANGLAIS
  - Yoan AUBERT
  - Chantal MANCHON
  - Hervé JAFFREDO
  - Alice PRAT
  - Béatrice BRUNET
  - Stéphane PAVIOT
  - Annie CHEVALIER

- Commission n°5 – Vie scolaire, périscolaire et petite enfance
  - Soizic MOUAZAN
  - Delphine POTTIER
  - Alice PRAT
  - Jean-Louis LOZAC'HMEUR
  - Mélanie LE COUVIOUR

Départ de Maryvonne HAMONO

IV – RESSOURCES HUMAINES

4.1- Modification du tableau des emplois permanents au 1er juillet 2024. (n°060/2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal de la manière suivante avec effet au 1er juillet 2024 :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

Filière technique

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- Modification d'un poste d'adjoint technique temps non complet 95% en adjoint technique principal de 2ème classe temps non complet 95%.
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

4.2- Adaptation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), à compter du 1er juillet 2024. (n°061/2024).

Afin de prendre en compte les évolutions du personnel titulaire, il est proposé au Conseil Municipal d'adapter le RIFSEEP mis en place par une délibération du 8 juillet 2016 et modifié pour sa dernière version par une délibération n°013/2023 en date du 16 janvier 2023, comme suit :

Catégorie	Groupe	Fonctions	Emplois en correspondance	IFSE Montant annuel **minimal** communal	IFSE Montant annuel **maximal** communal	IFSE PLAFONDS INDICATIFS ETAT
A	*A1*	*Direction*	*DGS*	*0*	*36 210€*	*36 210 €*
B	*B1*	*Responsable de service avec encadrement*	*Responsable ST* *Responsable Enfance Jeunesse* *Responsable de la restauration scolaire* *Responsable de la médiathèque* *Responsable services à la population*	*0*	*17 480 €* *16 720 € (Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques)*	*17 480 €* *16 720 € (Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques)*
	B2	*Responsable de service sans encadrement*	*Responsable finances/gestion comptable* *Responsable GRH*	*0*	*16 015€*	*16 015€*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

	B3	*Référent d'activité*	*Agent chargé de l'urbanisme et du social* *Agent chargé des élections /communication* *Animateur (trice) Référente PS Jeunes*	*0*	*14 650€*	*14 650€*
C	*C1*	*Responsable de service avec encadrement* *Responsable d'équipe ou adjoint d'équipement*	*Responsable finances/gestion comptable* *Directeur(trice) des accueils périscolaires et centre de loisirs* *Directeur(trice) adjoint(e) accueils périscolaire et centre de loisirs* *Responsable de la restauration scolaire* *Second de cuisine* *Bibliothécaire*	*0*	*11 340€*	*11 340€*
		Référent d'activité	*Bâtiments* *VRD* *Espaces verts* *Mécanique* *Elections /communication* *Accueil/Etat civil* *Gestion de l'agence postale communale* *Entretien des locaux/assistant de prévention*	*0*	*11 340€*	*11 340€*
	C2	*Agents techniques, administratifs* *Agents en charges d'accueil de mineurs*	*ATSEM* *Animateurs TAP* *Agents des services techniques* *Agents administratifs*	*0*	*10 800€*	*10 800€*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

		Agents en charge de la culture	*Agents de restauration* *Agents d'animation* *Agents polyvalents* *Agents en charge de la propreté des locaux* *Bibliothécaire*			

Les modifications consistent à ajouter :

- La fonction « Responsable de service avec encadrement » et l'emploi « Responsable de la restauration scolaire » en catégorie C1

Les autres éléments du RIFSEEP ne sont pas modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, adopte cette modification.

V – INTERCOMMUNALITE

5.1- Schéma de mutualisation communautaire. (n°062/2024).

La Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT), réaffirmée par la Loi n° 2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a posé comme obligation légale pour les présidents des EPCI à fiscalité propre, l'élaboration d'un schéma de mutualisation.

Le schéma de mutualisation est un outil de planification destiné à guider les futures mutualisations de service après une phase d'état des lieux des différentes modalités de coopération intercommunale.

Ce document stratégique permet :

- D'améliorer la qualité du service public rendu,
- De renforcer les liens des équipes du territoire,
- De gagner en efficience et optimiser les ressources.

Pour le territoire de Montfort Communauté, des actions de mutualisation sont engagées depuis plusieurs années et une méthodologie de travail collaborative a

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

été pilotée par les directrices et directeurs généraux des services pour construire le nouveau schéma de mutualisation.

Le schéma de mutualisation proposé pour la période 2024/2026 s'articule autour de 4 objectifs :

- L'interconnaissance et le partage des connaissances,
- Des projets communs et une dynamique collective,
- L'optimisation des ressources,
- L'homogénéisation des pratiques.

Pour mettre en œuvre ce schéma, des groupes thématiques et des feuilles de route pluriannuelles ont été élaborées et une gouvernance a été travaillée.

Il est précisé que le présent schéma fera l'objet d'un bilan annuel pour évaluer l'avancée des actions et ajuster les feuilles de route.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Montfort Communauté,

Considérant l'intérêt pour le territoire de mettre en œuvre des actions de mutualisation,

Vu la délibération n° CC/2024/52 du Conseil Communautaire en date du 30 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, prend acte du schéma de mutualisation 2024-2026 de Montfort Communauté et de ses communes membres.

IV – QUESTIONS DIVERSES

6.1- Création d'espaces sans tabac – Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer. (n°063/2024).

Le label « espaces sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac. Inscrire les espaces sans tabac favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cibles majeures des industriels du tabac.

La commune de BRETEIL et la Ligue contre le cancer se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre et du suivi de l'opération « Espaces sans tabac ».

La commune de BRETEIL a identifié plusieurs espaces publics détaillés ci-dessous :

- L'école publique Les trois Rivières : 8, rue de Montfort
  - Parking,
  - Entrée principale de l'école maternelle,
  - Entrée principale de l'école élémentaire,
  - Accueil périscolaire

- Sortie de l'école à côté de la cantine : 2, rue des Vilbertes
- ALSH : 4, rue des Vilbertes
- L'école privée Notre Dame : 4, rue des Chauffaux
  - Sur le trottoir longeant l'école,
  - Devant le portail principal

Afin de définir les modalités de mise en œuvre et de communication de ce partenariat (signalisation, support, affichage, logo), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (1 contre (Patrick LANGLAIS) et 25 pour) :

- approuve une convention de partenariat entre la Commune de BRETEIL et la Ligue contre le cancer, permettant la création des « espaces sans tabac » ;
- précise que ladite convention définit les différents engagements des parties;
- dit que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans;
- autorise Madame la maire à la signer.

Informations diverses

- Rappel - Information registre canicule.

Comme chaque année depuis 2003, l'Etat met en place un plan national canicule entre le 1er juin et le 15 septembre.

Dans le cadre de ce plan, le CCAS de BRETEIL tient un registre d'inscription des personnes qui en font la demande.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

Modalités d'inscription :

- auprès de la mairie, via un formulaire complété par la personne concernée ou un proche,
- être âgé de 65 ans ou plus,
- avoir entre 60 et 65 ans et être reconnu inapte au travail,
- avoir une reconnaissance de handicap.

L'objectif est de recenser les personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires ou sociaux en cas d'épisode de canicule. Le registre est transmis au Préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie au 02.99.06.01.01.
Un numéro spécial est également mis à disposition du public :
Canicule Info Service – 0800 06 66 66.

- <u>Octobre rose – édition 2024.</u>

Pour l'édition 2024 d'Octobre rose, Béatrice BRUNET, conseillère déléguée précise qu'il est proposé :

- une soirée de prévention le vendredi 11 octobre 2024 en présence de la ligue contre le cancer.
- une journée pour les animations : le samedi 12 octobre 2024.

Marie GUEGUEN, conseillère déléguée ajoute que toutes les personnes souhaitent s'investir bénévolement dans l'organisation de ces actions et/ou soumettre de nouvelles idées sont les bienvenues.

- <u>Information– confessionnaux de l'église.</u>

<u>Intervention de Madame la Maire.</u>

Suite à des échanges que j'ai eu l'occasion d'avoir avec certaines, certains d'entre vous il me semble indispensable aujourd'hui de vous faire un point d'étape sur le

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

devenir des confessionnaux de l'église saint Malo de Breteil. Certains d'entre vous ont été destinataires de mails alarmistes quant au devenir du mobilier de l'église. Cela a même été jusqu'à l'envoi d'un mail non signé au Président de l'intercommunalité.

J'ai rencontré à plusieurs occasions l'association des paroissiens et les prêtres qui interviennent sur la paroisse de Saint Louis Marie en Brocéliande dont le Père Blaise. Des échanges ont aussi eu lieu avec les entreprises intervenant sur ce chantier ou encore Chantal Manchon et Patrick Langlais à l'occasion des réunions de chantier.

En effet, les deux confessionnaux breteillais ne peuvent rester en l'état dans l'église car infestés de parasites qui les dévorent de l'intérieur. Celui qui est dans la chapelle sud appartient à la Commune car antérieur à 1905. L'autre, postérieur à 1905, appartient à la paroisse.

Nos échanges ont pris du temps, mais nous avons fini par trouver le meilleur compromis possible.

La paroisse a démonté et entreposé à Montfort-sur-Meu le confessionnal lui appartenant. Des menuisiers ont accepté de s'occuper bénévolement de sa remise en état.

L'autre confessionnal va rester dans l'église et sera déplacé au fur et à mesure de l'avancée des travaux intérieurs. La Commune va prendre en charge la « désinfection ».

J'en profite pour vous rappeler que la mairie fait appel à une entreprise spécialisée pour la remise en état des statues et du coffre en bois eux aussi envahis par les mêmes parasites.

Il nous restera à vérifier que les meubles en bois, aujourd'hui en « garde meubles » ne sont pas eux aussi parasités.

Quant à la statue en plâtre de la vierge qui siégeait dans la niche au-dessus de l'autel elle devrait rejoindre la chapelle sud. Pour le moment, elle est dans un coffre en bois pour lui éviter tout accident. La concernant, à ce jour, il n'est prévu aucune restauration de la part de la Commune pas plus que du côté de la paroisse.

- Elections législatives 30 juin et 7 juillet 2024.

Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale.

Décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/jo/2024/6/10/0134

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

- Déclaration des candidatures du 12 au 16 juin 2024 18h00.
- Ouverture de la campagne électorale le lundi 17 juin 2024 à 00h00.

- Inauguration sentier d'interprétation – Fresne.

L'inauguration prévue le vendredi 28 juin 2024 à 18h30 est reportée à une date ultérieure compte tenu du nouveau contexte électoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 40 minutes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le

Lundi 8 juillet 2024 à 18h30.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le

***Jeudi 20 juin 2024** à **20h30** salle JUGUET à l'hôtel Montfort Communauté*

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 035-213500408-20240708-PV_CM_JUIN-DE

CLOTURE DE SEANCE

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 juillet 2024

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
MAIRE	OZOUX	Isabelle	
SECRETAIRE DE SÉANCE	CHEVALIER	Annie	